

Étueffont

Urbanisme: les habitants appelés à se prononcer sur le PLUi

Alors que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCVS entre dans sa phase finale, les habitants ont désormais la possibilité de faire entendre leur voix. Du 26 mai au 28 juin 2025, une enquête publique leur permettra de consulter le projet et de formuler leurs observations.

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ou PLUi, est un document d'urbanisme qui définit les règles d'aménagement et d'utilisation des sols sur un territoire. Celui en cours sur le territoire de la Communauté de communes des Vosges du Sud a suscité de nombreuses réactions au sein des communes concernées, notamment en 2023 et 2024. Pour les habitants, les conséquences sont loin d'être anodines.

Une perte de valeur patrimoniale

Certains terrains considérés jusqu'à présent comme constructibles risquent de ne plus l'être, ce qui entraînerait une perte de valeur patrimoniale, mais aussi, dans certains cas, la remise en cause de projets de vie soigneusement préparés. Plusieurs communes voient également leurs projets d'aménagement perturbés, et s'inquiètent des conséquences à venir.

Jusqu'à présent, les propriétaires ont été informés au cours de nombreuses réunions publiques. Lors de ces rencontres, beaucoup ont exprimé leur surprise, voire leur mécontentement. Ils ont pu con-



Le siège de la CCVS se situe au 26 bis Grande Rue à Étueffont.

sulter les décisions prises par les élus dans leur mairie, mais n'ont jamais eu, jusqu'à aujourd'hui, l'occasion d'exprimer leurs avis de manière individuelle.

La loi leur offre désormais cette possibilité à travers une enquête publique, qui se déroulera du 26 mai au 28 juin 2025. Chacun pourra consulter le dossier complet sur le site internet de la Communauté de Communes des Vosges du Sud à l'adresse suivante: <https://www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/enquete-publique-plui.htm>.

Consultable en mairie

Ce dossier sera également disponible à la lecture au siège de la CCVS, situé 26 bis Grande Rue à Étueffont, ou dans les mairies de Giromagny, Lachapelle-sous-Chaux, Lachapelle-sous-Rougemont, Lepuix, Romagny-sous-Rougemont, Rougegoutte, Rougemont-le-Château et Saint-Germain-le-Châtelet. Les habitants pour-

ront ensuite adresser leurs observations à la commission d'enquête via l'adresse électronique indiquée sur le site.

Recueillir l'avis des citoyens

Cette commission, composée de trois membres titulaires et d'un membre suppléant désignés par la présidente du tribunal administratif de Besançon, est chargée de recueillir les remarques écrites ou orales des citoyens. Elle tiendra des permanences à la CCVS et dans les huit mairies mentionnées, où chacun pourra venir s'exprimer. Les dates et horaires de ces permanences seront communiqués par la Communauté de Communes ou par les communes concernées.

À l'issue de cette phase de dialogue, la commission déposera un rapport de synthèse consultable au siège de la CCVS. Il est important de noter qu'après le 28 juin, aucune observation ne pourra plus être prise en compte.